

En Antarctique, la marche de l'empereur entravé par la Chine

Dossier de la rédaction de H2o
September 2022

L'Arctique n'est pas l'Antarctique. Leurs faunes respectives, en particulier, les distinguent : les canidés, symboles du Grand Nord (husky sibérien), sont ainsi bannis du Grand Sud ; l'ours polaire est le maître des glaces septentrionales, mais est absent du continent austral où le manchot empereur propose, par sa majesté, un règne soft. Les deux confins se retrouvent cependant autour du même enjeu que constitue le changement climatique : ils sont des catalyseurs et des catalyseurs des bouleversements à venir et des modifications déjàvenues. Un lien entre cet enjeu global et la faune polaire vient d'être, de manière pour le moins surprenante, esquissé par la Chine à l'occasion de la dernière réunion consultative au traité sur l'Antarctique (RCTA) qui s'est tenue à Berlin du 23 mai au 2 juin, ce concile réunissant les 54 parties (au nombre de 54) et autres institutions participant à la gouvernance de l'Antarctique : prenant appui sur une étude (contestée) suggérant que les évolutions déjà induites par les transformations du climat (diminution de l'étendue de la glace de mer) n'auraient pas impacté directement les populations d'ours polaires, Pékin s'est en effet opposé à l'inscription du manchot empereur sur la liste des espèces spécialement protégées de l'Antarctique (ESPA).

L'article de Florian Aumond, maître de conférences en droit public, Université de Poitiers - The Conversation

Photo à Shutterstock

À